



le 14 avril 2016

**COMMUNE
DE
COBRIEUX
59830**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 12 AVRIL 2016 – 20 H 15**

Présents : Jean DELATTRE, Maire, Gérard NOCK, Rita TRINEZ, Patrick LEMAIRE, Rufin COCHETEUX, Chantal BAERT, Lise MIGNON et Alain DECHAUME ;

Absents ayant donné procuration :

Christophe THIEBAUX qui mandate Jean DELATTRE, Martial CARIDROIT qui mandate Chantal BAERT, Patrick LESAGE qui mandate Lise MIGNON et Marie-Pierre CLAISSE qui mandate Rita TRINEZ.

Absents : Christophe VANHALST, Gaëlle VITTRANT et Pauline LAHOUSSE.

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire, demande aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'ajout d'un point à l'ordre du jour. Suite aux délibérations autorisant Monsieur le Maire à inscrire la commune aux différents groupement de commandes portés par la communauté de communes, le Conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions.

A l'unanimité, les Elus approuvent l'inscription de ce point à l'ordre du jour.

Ordre du jour :

1 – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal le 10 mars 2016

Pas de remarque, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2 – Examen et approbation des Compte Administratif du Maire pour l'exercice 2015 et affectation du résultat au Budget Primitif 2016

Le compte administratif est commenté dans les grandes lignes :

Section de fonctionnement :

- les recettes réalisées s'élèvent à 409 331,11 € auxquelles il faut ajouter l'excédent cumulé reporté d'un montant de 405 725,02
- les dépenses réalisées s'élèvent à 333 913,58 €.
- il en résulte un excédent sur l'exercice 2015 de 75 417,53 pour l'exercice 2015

et cumulé au 31 décembre 2015 : 478 644,30 € (après déduction de 2 498,25 € représentant le besoin de financement de la section d'investissement)

Section d'investissement :

- les dépenses réalisées s'élèvent à 471 885,02 €
- les recettes réalisées s'élèvent à 226 653,56 € auxquelles il faut ajouter le cumul au 31 décembre 2015, soit un déficit de 207 498,25 € ;

Il faut ajouter et déduire les restes à réaliser pour un montant de 180 000 € en dépenses et 385 000 € (opérations budgétaires encore attendues pour le chantier voirie Petite Rue) soit un besoin de financement pour la section d'investissement de 2 498,25 €.

Gérard NOCK, premier adjoint, demande aux Elus d'approuver le compte administratif du Maire. A l'unanimité les Elus approuvent. Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Affectation du résultat :

Monsieur le Maire propose d'inscrire :

- au compte 1068 (recette d'investissement) : 2 498,25 €
- au compte 002 R (excédent de fonctionnement reporté) : 478 644,30 €
- au compte 001 D (investissement cumulé) : 207 498,25 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les affectations proposées.

3 – Examen du compte de gestion du Trésorier, exercice 2015 :

Monsieur le Maire expose : le Trésorier a présenté ses comptes, ils sont conformes aux écritures du compte administratif. Les Elus sont invités à approuver le compte de gestion.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal approuvent.

4 – Examen et approbation du Budget Primitif 2016 dont :

- la détermination du taux des taxes locales
- les subventions versées aux associations

Monsieur le Maire rappelle les orientations budgétaires qui ont été présentées et retenues lors du débat en séance le 14 janvier dernier :

- réfection de la couverture de l'église
- implantation d'un préau à l'école commune
- aménagement d'un abri bus et fin du programme de réfection de la Petite Rue ;

Dossier église :

Le diagnostic établi par Monsieur STOPIN, Architecte du patrimoine, date de 2008. La couverture a continué à se dégrader entraînant des infiltrations. Une actualisation du devis initial a été demandée. Le devis révisé s'élève à 414 000 €, comprenant les postes couverture et charpente y compris les pilastres soutenant le clocher et les ouvrages autour du clocher.

Monsieur le Maire a rencontré le Secrétaire général du Préfet et exposé le dossier en argumentant l'urgence des travaux qui faute de réalisation ne feront qu'augmenter la facture. Un courrier du Préfet, récemment reçu en mairie, acte l'actualisation du montant des travaux, cette décision n'engage en rien l'instruction de la demande. La notification de la décision devrait parvenir courant juillet.

Pour information des dossiers de demande de subvention sont déposés :

- au Conseil Général dans le cadre du patrimoine remarquable
- à la Région dans le cadre de la restauration du patrimoine non protégé
- en Préfecture au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux
- et en Communauté de Communes au titre des Fonds de Concours
- et si nécessaire une subvention parlementaire sera sollicitée.

Dossier préau :

Ce dossier est mené dans le cadre d'un appel à candidature mené par la Région pour le développement de la filière bois. La part à charge de la commune serait de 30 000 €.

Abri-bus et fin de chantier Petite Rue :

Une implantation d'un abri-bus est envisagée rue du Mazet.

Chantier Petite Rue :

Les dernières factures à régler et les recettes à encaisser sont inscrites au BP 2016 en Restes à Réaliser 2015.

Alain DECHAUME demande si une réfection de la rue des Près est envisagée ? Monsieur le Maire rappelle les travaux de lutte contre les inondations, réalisés par la communauté de communes dans les prochains mois. L'état de la rue sera évalué avant et après le chantier. Si les travaux ont endommagé cette voie, une négociation sera menée avec la CCPC pour une remise en état de la voie par convention entre la mairie et la communauté de communes.

Présentation du tableau des emprunts :

Deux prêts en cours, l'un pour la construction du restaurant scolaire, l'autre pour la reconstruction de la Petite Rue.

Le montant annuel des échéances représente : 28 993,93 € en investissement et 6 044,02 € en fonctionnement.

Vote du taux des taxes locales :

En respect de l'engagement pris par le Conseil Municipal de ne pas augmenter les impôts locaux pendant 5 ans, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux actuels, soit : 23,76 % pour la Taxe d'Habitation ; 27,20 % pour la Taxe Foncière et 53,65 % pour la Taxe Foncière Non Bâtie.

Il précise que le Conseil Général, devant supporter le financement du RSA, prévoit d'augmenter de façon significative la part départementale.

A l'unanimité les Elus approuvent les taux 2016.

Monsieur le Maire explique les mesures proposées par le Gouvernement pour inciter les propriétaires à vendre leur terrain constructible. Une majoration significative de la TFNB peut être votée. Ce n'est pas la volonté de la Municipalité.

Subventions versées aux associations :

Les membres de la commission finances ont travaillé sur ce point et propose de verser :

- au CEAS : 20 €
- à LUDOPITAL ou association équivalente : 50 €
- à l'Association des Maires du Nord : 115 €
- aux Amis de Cobrieux : 150 €
- à la Société Historique : 25 €
- à un Centre d'Aide par le Travail : 50 €
- à l'APEIC : 150,00 €.

Une provision de 2 000 € est inscrite au compte 6574. Les demandes de secours d'urgence seront soumises à décision du conseil municipal au cas par cas.

A l'unanimité les Elus approuvent les subventions.

Après la présentation et les explications, Monsieur le Maire soumet au vote du conseil le Budget Primitif 2016 qui s'équilibre :

- en section de fonctionnement dépenses/recettes à 868 077,30 €
- en section d'investissement dépenses/recettes à 1 018 498,25 €.

A l'unanimité les Elus approuvent le Budget Primitif 2016.

Monsieur le Maire propose d'adresser le powerpoint de présentation à l'ensemble du conseil municipal.

5 – Délibérations attachées au Budget Primitif :

Subvention accordée à la bibliothèque : 2,50 € par habitants

Subvention accordée à l'école pour les fournitures scolaires : 28 €/ élève

Bourses et prix : provision de 850 €

Compte 6232 « fêtes et cérémonies », Monsieur le Maire détaille les dépenses inscrites : montant provisionné : 10 000 €.

A l'unanimité les Elus approuvent les montants alloués.

6 – Groupement de commandes vérification des extincteurs et vérification des établissements recevant du public. Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer les conventions.

La communauté de communes met en place une politique de groupement de commandes. La commune a, par délibération, acté son adhésion aux différents groupements. Les conventions pour les thématiques ci-dessous sont à ce jour prêtes, le conseil municipal doit autoriser Monsieur le Maire à les signer.

Deux thèmes :

- achat, vérification, entretien des extincteurs
- visite de vérification des établissements recevant du public.

A l'unanimité, les Elus autorisent Monsieur le Maire à signer les conventions.

7 – Questions diverses

Communauté de Communes Pévèle Carembault :

Rufin COCHETEUX évoque les articles de presse qui relatent les difficultés de cohésion en CCPC.

Effectivement, répond Monsieur le Maire, certains Maires souhaitent quitter la communauté de communes pour rejoindre la Métropole Lilloise. Si le fonctionnement peut toujours être amélioré, il faut reconnaître le travail fait depuis 2 ans.

La communauté de communes ne communique pas assez sur les actions qu'elle mène, pense Rufin.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Prochaine séance : jeudi 20 juin à 20 heures 15

Vu le Maire,

Jean DELATTRE

